Image not found or type unknown

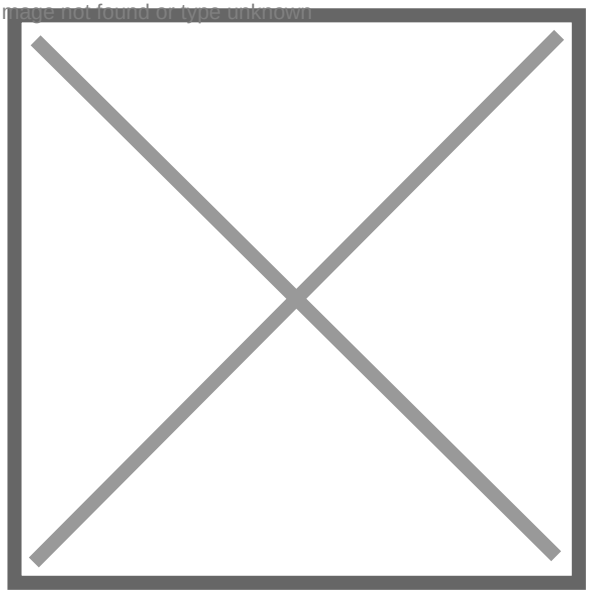

Séparation de concubinage , garde des enfants et invalidité.

Par **nascar78**, le **21/08/2011** à **17:18**

Bonjour,

Je vous contact ce jour, car ma meilleure amie est dans une situation tres compliquée. En couple (concubinage) depuis 7 ans avec un jeune homme gagnant tres bien sa vie, la vie de mon amie est devenue un enfer. Apres avoir eu 2 enfants ensemble (enfants ayant des gros problemes de santé) , mon amie a du se mettre en invalidité (cause anorexie longue durée due a la maladie de ses enfants et ses problemes de couples). Son compagnon la harcele moralement (piratage de sa boite mail, caméra espion, menace). Elle veut le quitter mais sa belle mere veut lui enlever la garde de ses enfants, du fait de son invalidité.
Mes questions sont simples, mais je n'obtiens pas de réponses. J'aimerais savoir si elle peut quitter son compagnon et obtenir la garde de ses enfants malgré son invalidité(le pere des enfants ne veut garder ses droits sur les enfants que pour obtenir des "choses" de mon amie, et la faire chanter) .

De plus quelles sont les aides qu'elle pourrait obtenir, car en partant elle risque d'etre a la rue avec ses enfants?

Enfin, quelle est la marche a suivre pour qu'elle puisse enfin se liberer de se fléau dans les regles de la justice francaise.

J'attend vos réponses avec impatience,

en vous remerciant d'avance,

Par **mimi493**, le **21/08/2011** à **18:19**

L'anorexie est une maladie mentale où la personne se met en danger de mort à tout instant, ça pourrait énormement jouer sur le fait qu'elle ne puisse pas avoir la responsabilité d'enfants (quand on voit le nombre d'anorexiques qui se suicident). Et il est impossible de prédire ce qu'un juge en pensera, d'autant qu'on ne connait pas le contexte.
Ce n'est pas être invalide qui joue, mais la cause de l'invalidité : est-ce que son handicap mental peut lui permettre de garder les enfants en toute sécurité pour eux ? Voilà ce que le juge devra estimer.

Quant au reste : elle vit en concubinage, sans aucun lien avec cet homme, donc la justice n'est pas concernée par leur séparation.
Elle fait une demande de logement social et attend d'en avoir un pour partir ou trouve une location dans le privé.

Par **cocotte1003**, le **22/08/2011** à **03:42**

Bonjour, pas de travail, pas de logement, malade et deux enfants à élever, ça fait beaucoup à 'gérer" et à résoudreIl vaut mieux qu'elle se ressaisisse, qu'elle cherche et trouve un logement et un travailpour devenir indépendante, cordialement

Par **nascar78**, le **22/08/2011** à **09:32**

Merci énormément pour vos réponses.

En ce qui concerne son anorexie, il ne sagit pas d'une anorexie morbide, loin de la, elle est juste en dessous du niveau maigre (IMC), et le stress causé par son compagnon l'empeche de reprendre les 2 kilos qu'il lui faudrait pour être de nouveau "dans la norme".Ca fait un momment que ca dure et son médecin a préféré la mettre en invalidité pour plusieurs raisons : anorexie , stress et le fait qu'elle passe ces journées à faire le tour des hopitaux pour gérer les problèmes de santé de ses 2 fils (ses 2 fils ont de gros problemes de défense immunitaire et risque a court therme d'etre scolarisé a domicile, et a long therme de finir enfant bulle). De plus elle est seule à gérer les problèmes de ses enfants vu que son compagnon préfere jouer sur ordinateur plutot qu'aller aux urgences quand il y a besoin.

Enfin si le juge la trouve limite, mon épouse et moi somme pret a l'aider,(logement, accompagnement de son suivi médical ainsi que pour ses enfants).

La question la plus importante reste la garde des enfants, car si elle l'obtient, elle même et les enfants se porteront bien mieux. Je sais qu'elle ne fera, par peur de les perdres, aucunes démarches si elle n'a pas l'assurance de garder aupres d'elle ses enfants. C'est une maman modele, je suis pret a en témoigner devant un juge.

Merci d'avance si vous avez des complément de réponses a me donner, et en tous cas merci de vos premieres réponses.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **mimi493**, le **22/08/2011** à **09:40**

[citation].Ca fait un momment que ca dure et son médecin a préféré la mettre en invalidité pour plusieurs raisons [/citation] non, un médecin ne décide pas de mettre en invalidité. C'est la MDPH qui décide, et personne n'est en invalidité pour avoir 2 kg de moins que son IMC (d'autant que l'IMC actuel ne prend pas en compte l'ossature et donc si elle a une ossature fine elle est à son poids idéal, qu'elle refasse le calcul avec la norme prenant en compte l'ossature, via le tour de poignet). Il y a bien plus grave que ça. L'invalidité veut dire qu'elle n'est pas capable de faire tous les gestes quotidiens sans aide.

Maintenant, qu'elle commence déjà à réunir les attestations (sur modèle CERFA avec copie recto-verso de la CNI) notamment des médecins et personnel du suivi médical régulier des enfants disant simplement qu'ils n'ont jamais vu le père.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés